

MAIRIE DE NOYERS-SAINT-MARTIN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2020

L'An deux mil vingt et le 21 mai, à 10 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques TEINIELLE, Maire.

La séance a été à huis clos

Présents : Messieurs : Didier PAROIELLE, Fabien DUBOIS, Gérald SCIAKY, Ludovic LECAT, Alain BOULANGER, Ghislain CLOEZ, Michel HEU, Sébastien MÉNARD, Vincent SIMON, Mathieu DOUAY, Mathieu SAINTE-BEUVE.

Mesdames : Corinne LONGFILS et Sophie WAGNER

Absent excusé : Monsieur Franck FOVIAUX

Secrétaire de séance : Madame Corinne LONGFILS

OUVERTURE DE SÉANCE

DÉLIBÉRATION N° 2020/05/02

Décision de ré-ouverture ou non de l'École le 25 mai 2020

Monsieur le Maire indique aux Conseillers Municipaux que la Commune dispose désormais des moyens manquants lors de la séance précédente et que tout a été mis en place pour respecter le protocole du ministère de l'éducation nationale.

Un débat s'est tenu, plusieurs interrogations ont été posées. Après celui-ci, Monsieur le Maire a soumis au vote à main levée la ré-ouverture de l'école ou non pour le lundi 25 mai 2020.

Les résultats sont les suivants :

- * dix votes « pour »
- * trois abstentions
- * un vote « contre »

L'école de NOYERS-SAINT-MARTIN ré-ouvrira donc ses portes le lundi 25 mai 2020 à l'exception des PS et MS. Il est précisé qu'à la moindre « transgression » ou manquement au protocole de l'école ou celui du centre social (périscolaire et cantine) l'école sera renfermée sans préavis ni réunion de Conseil Municipal.

La séance est levée à 11h30.

Le Maire
Jacques TEINIELLE

A blue circular official stamp of the Municipality of Noyers-Saint-Martin is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE NOYERS-SAINT-MARTIN" around the top edge and "60480" at the bottom. A large, dark blue ink signature is written over the stamp.